

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**02 OCT. 2025**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0450 931 818**

Nom

(en entier) : **SOFT 33**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Moulin Brabant 2 - 5030 Gembloux****Objet de l'acte : Prise de connaissance changement de représentant permanent - démission
et (re)nomination d'administrateur(s) (-délégué) - procuration**

Des décisions écrites unanimes de l'actionnaire unique dd. 24 septembre 2025, il ressort:

L'actionnaire unique prend connaissance de la décision de l'organe de gestion de la société-administratrice, la société à responsabilité limitée RoCa Invest II, ayant son siège à 9050 Gent (Gentbrugge), Gaston Crommenlaan 4 boîte 26, et avec numéro d'entreprise 0748.563.252, selon laquelle, en application de l'article 2:55 du Code des sociétés et d'associations, le mandat d'administrateur de la Société sera exercé à partir du 30 septembre 2025 par monsieur Franck Frayer (demeurant à 78100 Saint-Germain-en-Laye (Frankrijk), 19 rue Saint-Pierre) en tant que représentant permanent, en remplacement de monsieur Dirk Van Lerberghe.

L'actionnaire unique prend acte de la démission de l'un de ses administrateurs, à savoir la société en commandite GACOMS, ayant son siège à 2950 Kapellen, Hoogboomsteenweg 47A et avec numéro d'entreprise 0502.904.616, représentée par son représentant permanent, monsieur Jelle Gacoms, avec effet au 30 septembre 2025.

L'actionnaire unique décide de nommer, à partir du 30 septembre 2025 et pour une période de six ans, prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2031 en tant qu'administrateur: la société à responsabilité limitée Libera Consulting, ayant son siège à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Van Crombrugghelaan 146, et avec numéro d'entreprise 0760.853.053, représentée par son représentant permanent, madame Serena Coco.

L'actionnaire unique décide ensuite le renouvellement anticipé du mandat de l'administrateur suivant à partir du 30 septembre 2025 et pour une période de six ans, prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2031: la société à responsabilité limitée RoCa Invest II, ayant son siège à 9050 Gent (Gentbrugge), Gaston Crommenlaan 4 boîte 26 et avec numéro d'entreprise 0748.563.252, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer.

Le mandat des administrateurs susmentionnés n'est pas rémunéré.

L'actionnaire unique décide, sans aucune restriction, d'accorder un mandat au cabinet De Groote - De Man SRL, ayant son siège à Heernislaan 91, 9000 Gent, et avec numéro d'entreprise 0878.001.735, et plus particulièrement à Me Eugénie Carrez, Me Floor De Beus, Me Lauren Hemelsoet ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet, pour accomplir tous les actes nécessaires et utiles dans le cadre de l'exécution des décisions prises, y compris et sans limitation, la rédaction et la signature des formulaires de publication nécessaires, la rédaction et la signature de la déclaration relative au registre central des interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur, le dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication de ces décisions dans les annexes du Moniteur belge, ainsi que celles nécessaires pour compléter le dossier de la société auprès des autorités publiques compétentes, la modification (éventuelle) de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et, si nécessaire, la transmission de ces décisions au SPF Finances dans le cadre de l'enregistrement UBO et à l'administration compétente en matière de TVA.

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad -- 15/10/2025 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Des décisions écrites unanimes du conseil d'administration dd. 24 septembre 2025, il ressort:

Les soussignés prennent connaissance de la décision de l'organe de gestion de de l'administrateur-délégué, la société à responsabilité limitée RoCa Invest II, ayant son siège à 9050 Gent (Gentbrugge), Gaston Crommenlaan 4 boîte 26 et avec numéro d'entreprise 0748.563.252, par laquelle, en application de l'article 2:55 du Code des sociétés et associations, le mandat d'administrateur-délégué de la Société sera exercé à partir du 30 septembre 2025 par monsieur Franck Frayer (demurant à 78100 Saint-Germain-en-Laye (Frankrijk), 19 rue Saint-Pierre) en tant que représentant permanent, en remplacement de monsieur Dirk Van Lerberghe.

Les soussignés décident le renouvellement anticipé du mandat de l'administrateur-délégué à partir du 30 septembre 2025 et pour une période de six ans, prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2031: la société à responsabilité limitée RoCa Invest II, ayant son siège à 9050 Gent (Gentbrugge), Gaston Crommenlaan 4 boîte 26 et avec numéro d'entreprise 0748.563.252, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer.

Les soussignés décident, sans aucune restriction, de donner mandat au cabinet De Groote - De Man BV, ayant son siège à Heemislaan 91, 9000 Gent, et avec numéro d'entreprise 0878.001.735, et plus particulièrement à Me Eugénie Carrez, Me Floor De Beus, Me Lauren Hemelsoet ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet, pour accomplir tous les actes nécessaires et utiles dans le cadre de l'exécution des décisions prises, y compris et sans limitation, la rédaction et la signature des formulaires de publication nécessaires, le dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication de ces décisions dans les annexes du Moniteur belge, ainsi que celles nécessaires pour compléter le dossier de la société auprès des autorités publiques compétentes, la modification (éventuelle) de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et, si nécessaire, la transmission de ces décisions au SPF Finances dans le cadre de l'enregistrement UBO et à l'administration compétente en matière de TVA.

Des décisions écrites unanimes de l'actionnaire unique dd. 30 septembre 2025, il ressort:

L'actionnaire unique prend acte de la démission de l'administrateur, la société privée à responsabilité limitée RoCa Invest II, ayant son siège à 9050 Gent (Gentbrugge), Gaston Crommenlaan 4 boîte 26 et avec numéro d'entreprise 0748.563.252, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer, et ce avec effet au 30 septembre 2025.

L'actionnaire unique décide ensuite de nommer comme administrateur à partir du 30 septembre 2025 et pour une période de six ans, prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2031 : la société privée à responsabilité limitée EPIONEON CONSULT, ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 523 et avec numéro d'entreprise 1026.884.263, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer.

Le mandat de l'administrateur n'est pas rémunéré.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera à partir du 30 septembre 2025 composé comme suit:

- la société à responsabilité limitée Libera Consulting, ayant son siège à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Van Crombrugghelaan 146, et avec numéro d'entreprise 0760.853.053, représentée par son représentant permanent, madame Serena Coco;

- la société privée à responsabilité limitée EPIONEON CONSULT, ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 523 et avec numéro d'entreprise 1026.884.263, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer.

Conformément à l'article 19 des statuts, la Société est engagée, sans préjudice du pouvoir de représentation générale du conseil d'administration en tant que collège, dans toutes les procédures judiciaires, à l'égard des tiers et dans les procédures judiciaires en tant que demanderesse ou défenderesse, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'actionnaire unique décide, sans aucune restriction, d'accorder un mandat au cabinet De Groote - De Man SRL, ayant son siège à Heemislaan 91, 9000 Gent, et avec numéro d'entreprise 0878.001.735, et plus particulièrement à Me Eugénie Carrez, Me Floor De Beus, Me Lauren Hemelsoet ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet, pour accomplir tous les actes nécessaires et utiles dans le cadre de l'exécution des décisions prises, y compris et sans limitation, la rédaction et la signature des formulaires de publication nécessaires, la rédaction et la signature de la déclaration relative au registre central des interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur, le dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication de ces décisions dans les annexes du Moniteur belge, ainsi que celles nécessaires pour compléter le dossier de la société auprès des autorités publiques compétentes, la modification (éventuelle) de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et, si nécessaire, la transmission de ces décisions au SPF Finances dans le cadre de l'enregistrement UBO et à l'administration compétente en matière de TVA.

Des décisions écrites unanimes du conseil d'administration dd. 30 septembre 2025, il ressort:

Les soussignés prennent acte de la démission de l'administrateur délégué, la société privée à responsabilité limitée RoCa Invest II, ayant son siège à 9050 Gent (Gentbrugge), Gaston Crommenlaan 4 boîte 26 et avec numéro d'entreprise 0748.563.252, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer, et ce avec effet au 30 septembre 2025.

Les soussignés décident ensuite de nommer comme administrateur délégué à partir du 30 septembre 2025 et pour une période de six ans, prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2031: la société privée à responsabilité limitée EPIONEON CONSULT, ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 523 et avec numéro d'entreprise 1026.884.263, représentée par son représentant permanent, monsieur Franck Frayer.

Le mandat de l'administrateur délégué n'est pas rémunéré.

Conformément à l'article 19 des statuts, la Société est, en ce qui concerne les actes de gestion journalière, engagée par un administrateur délégué qui agit seul ou, dans leur domaine de compétence, par les personnes chargées de la gestion journalière qui agissent chacune individuellement ou par un mandataire spécial désigné par le conseil d'administration.

Les soussignés décident, sans aucune restriction, de donner mandat au cabinet De Groote - De Man BV, ayant son siège à Heernislaan 91, 9000 Gent, et avec numéro d'entreprise 0878.001.735, et plus particulièrement à Me Eugénie Carrez, Me Floor De Beus, Me Lauren Hemelsöet ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet, pour accomplir tous les actes nécessaires et utiles dans le cadre de l'exécution des décisions prises, y compris et sans limitation, la rédaction et la signature des formulaires de publication nécessaires, la rédaction et la signature de la déclaration relative au registre central des interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur, le dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication de ces décisions dans les annexes du Moniteur belge, ainsi que celles nécessaires pour compléter le dossier de la société auprès des autorités publiques compétentes, la modification (éventuelle) de l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et, si nécessaire, la transmission de ces décisions au SPF Finances dans le cadre de l'enregistrement UBO et à l'administration compétente en matière de TVA.

Floor De Beus
Mandataire